



SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS)

# Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels



**Composante**  
UFR Sciences  
et Techniques  
des Activités  
Physiques et  
Sportives



**Langue(s)  
d'enseignement**  
Français

## Parcours proposés

› Spécialité des arts vivants

## Présentation

La Licence Professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturels a pour but de former des coordonnateurs de projets intervenant dans le domaine de la culture, en développant des compétences autour de l'administration, la production et la diffusion du spectacle vivant.

**Formation avec accès santé :** Non

## Objectifs

Le titulaire de ce diplôme participe à la gestion et au développement des activités artistiques dans le domaine des arts vivants (danse, cirque, théâtre, arts de rue...etc). Il développe et dirige des projets artistiques et culturels dans un contexte local singulier et en initie de nouveaux en considérant les différentes composantes de l'environnement social, politique, artistique, culturel et économique. Il incite

au développement de nouvelles activités en réponse à des demandes de publics visés.

Soutien constructif au projet artistique, interface avec les différents partenaires financiers et professionnels, analyste de la faisabilité économique et organisationnelle, le titulaire de cette licence développe des compétences de gestion administrative et financière pour manager des projets et gérer de petites structures. Plus encore, c'est un traducteur qui doit permettre le dialogue entre les pôles artistiques, techniques, administratifs, financiers, politiques...

En administrant un projet artistique, il s'inscrit dans une équipe de travail force d'analyse et de proposition sur un territoire. Il crée des contractualisations et des partenariats. Il développe et met en œuvre une méthodologie pour obtenir des collaborations et des financements notamment en mutualisant les moyens des diverses composantes associées (collectivités territoriales, partenaires privés...), et dans le respect du cadre législatif.

**Capacité d'accueil globale :** 30 étudiants

## Compétences acquises

Les enseignements sont organisés en quatre blocs au regard des compétences visées : ils s'articulent majoritairement autour du développement de projet pour s'ouvrir à la gestion de compagnies et petites structures.



- \* Bloc 1 : analyser et diagnostiquer les différents milieux culturels
- \* Bloc 2 : coordonner et gérer administrativement dans le secteur des arts et de la culture
- \* Bloc 3 : mettre en œuvre des stratégies marketing, et des outils de communication
- \* Bloc 4 : intervenir en responsabilité au sein d'un organisme culturel

#### Compétences principales:

- \* **Développer des projets** : concevoir un projet culturel, en nommer les enjeux / rédiger un projet et convaincre de sa pertinence auprès de différents partenaires / établir une convention / rechercher des financements privés et ou publics / analyser sa faisabilité et en mesurer les risques / définir les phases d'un projet / définir le calendrier de mise en œuvre d'un projet / définir les moyens de mise en œuvre d'un projet / définir et piloter des actions de médiation autour d'un projet / concevoir et exécuter un cahier des charges / respecter et mettre en œuvre les conditions de sécurité relatives à l'accueil des publics / établir un bilan d'activité.
- \* **Coordonner un projet artistique**: animer une équipe : développer des techniques de management / gérer les relations avec les artistes et les publics / élaborer un système de tarification / organiser une billetterie / argumenter un projet de diffusion / organiser une tournée / gérer une tournée.
- \* **Développer une programmation culturelle et des actions de médiation pour un événement ou festival** : définir la ligne artistique d'une programmation / traduire une politique en projet opérationnel / concevoir la programmation d'un festival ou d'un événement / concevoir une programmation jeune public / caractériser un public / concevoir un programme d'animation / concevoir un atelier artistique / analyser une situation de médiation / organiser des rencontres avec les artistes et ou les œuvres (ateliers, visites, répétition, conférences) / créer des dossiers pédagogiques.
- \* **Développer des outils de communication au service d'un projet**: définir les supports de communication / concevoir un plan de communication / utiliser les outils numériques au service de la communication / créer et animer un site internet, utiliser les réseaux sociaux /

concevoir et conduire un questionnaire d'enquête pour le public.

#### Compétences secondaires

- \* **Participer à la gestion d'une structure culturelle** : analyser et mettre en œuvre un projet de structure culturelle / identifier la mission d'une structure par son budget / évaluer un budget / élaborer le budget détaillé d'un projet culturel / élaborer le budget détaillé d'une structure / établir des dossiers de financement : demande de subventions publiques, recherche de mécénat / contrôler l'évolution des dépenses / tenir une comptabilité / établir un plan d'amortissement / établir un bilan financier et un compte de résultat / établir une déclaration de droits d'auteur.
- \* **Administrer une compagnie** : gérer une tournée de compagnie artistique (planification, logistique...) / négocier et rédiger des contrats de travail, de cession, de co-production, d'intermittence / connaître le fonctionnement des collectivités territoriales, institutions publiques, et politiques culturelles / connaître le droit des biens culturels.

## Organisation

### Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Comme le stipule le référentiel commun des études (RCE), les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau, les sportifs professionnels, les étudiants intégrés au pôle d'excellence des Pratiques Sportives (PePS) de l'Université de Bourgogne, les étudiants salariés, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants justifiant du statut national d'étudiant-entrepreneur, les étudiants en période de césure et les étudiants inscrits au titre de la formation continue peuvent bénéficier, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'aménagements



spécifiques de leur scolarité et des modalités de contrôle des connaissances.

---

## Ouvert en alternance

**Type de contrat :** Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation.

La formation est ouverte à l'alternance. Elle facilite celle-ci en proposant au moins un jour en entreprise chaque semaine, ainsi que les vacances scolaires.

---

## Stages

**Stage :** Obligatoire

**Durée du stage :** 300h

**Stage à l'étranger :** Possible

**Durée du stage :** 12 semaines (300h minimum)

C'est une démarche personnelle de l'étudiant en relation avec le responsable de la formation.

Le suivi du stage est assuré conjointement par un enseignant ou un enseignant-chercheur (tuteur universitaire) de la formation, et un professionnel (tuteur professionnel) qui accueille et sert de référent à l'étudiant.

Le stage sera évalué à partir d'un rapport de stage et d'une soutenance orale devant un jury composé à parité d'enseignants et de professionnels.

Une attestation de stage signée et appréciée par la personne ressource accueillant le stagiaire devra figurer **obligatoirement** dans le rapport.

Stage pratique et projet tutoré sont construits dans une logique d'alternance, c'est-à-dire de construction de compétences à partir de situations réelles de travail. La confrontation au terrain doit permettre des allers retours constructifs entre formation et expérience.

**Le stage** implique nécessairement au moins deux partenaires : le centre de formation et une structure culturelle (association, compagnie /entreprise etc...) ou un service public.

La définition des séquences est effectuée grâce à un travail commun entre les formateurs du centre et les tuteurs en entreprise. La fonction tutorale est bien sûr déterminante dans ces démarches. Dans la structure, elle intègre l'accueil du stagiaire, l'accompagnement et la transmission de compétences, l'évaluation de l'apprenant...A l'université, elle se définit autour de l'exploitation des situations, l'aide au repérage des compétences mises en œuvre, le lien avec les connaissances....

Les démarches conduiront donc pour chaque situation à :

- \* identifier les objectifs de formation, en centre et dans la structure culturelle d'accueil ;
- \* construire ou actualiser les référentiels et les outils ; définir les procédures d'évaluation et de suivi des stagiaires ;
- \* définir les engagements de chaque partenaire (équipe pédagogique/tuteurs) et leurs modes de relation (outils de liaison, réunions...).

**Le projet tutoré (100 h minimum) :** il s'effectue de manière continue tout au long de la formation. Il se définit relativement à des situations d'apprentissage en activités identifiées (problèmes à résoudre et à analyser, mise en œuvre d'un projet). Partant d'une initiative de l'étudiant, il aura pour objet le développement et la mise en œuvre d'un projet afin de renforcer les compétences dans un ou plusieurs domaine(s) comme l'organisation d'événements/ateliers/rencontres/festivals autour d'une ou plusieurs formes artistiques, les nouvelles technologies et la communication appliquées au spectacle vivant, etc...

### MEMOIRE

L'objectif du mémoire vise à avoir une réflexivité plus importante de l'expérience acquise au cours du stage et du projet tutoré. Sa réalisation permet en effet d'une part, l'utilisation de concepts permettant de situer et d'analyser les interventions du stagiaire, et d'autre part, de proposer des résolutions de problèmes. Le mémoire donnera lieu à une soutenance qui vise à cerner les relations construites par l'étudiant entre les aspects théoriques et pratiques.



Cette soutenance se fera en présence d'universitaires et de professionnels.

En formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

## Admission

### Conditions d'accès

Cette licence est accessible sur dossier en formation initiale aux titulaires d'une L2, d'un DEUG, DEUST, DUT ou BTS, relevant en particulier des domaines suivants : STAPS / Histoire de l'Art / Arts du Spectacle / Activités culturelles / Science économique / AES / Design communication / Tourisme.

Cette licence est également accessible sur dossier en formation initiale aux diplômés « Jeunesse et Sport » et/ ou "Culture" : BPJEPS, BEES 1er et 2e degré (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif), DEFA (Diplôme d'Etat à la Fonction d'Animateur), DE (Diplôme d'Etat) de Danse mention classique, contemporain ou jazz, DUT Médiation sociale, DUT communication, Diplôme régisseur technicien de spectacle, Licence Sciences du Langage Informatique et Communication, Licence métiers de la Culture, Diplôme d'Etat Professeur de cirque.

### Critères généraux d'examen des voeux / candidatures

La Commission de recrutement composée d'enseignants et de professionnels du milieu artistique sélectionnera les étudiants et établira une liste principale et une liste secondaire. Une expérience artistique est recommandée (danse, arts du cirque, théâtre ...), elle sera appréciée lors de l'étude des dossiers.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme pour les candidats n'ayant pas validé un diplôme de niveau BAC+2.

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

## Et après

### Débouchés professionnels

Au regard des problématiques du secteur culturel, et des connaissances et compétences visées sur la formation, le cœur de métier identifié visé renvoie au poste de coordonnateur de projet culturel (chargé/e de mission culturelle.)

Face à l'évolution du secteur culturel et ses contraintes budgétaires, le chargé de mission culturelle doit nécessairement faire preuve de polyvalence et d'adaptabilité, afin de répondre à des missions de plus en plus diversifiées.

En déclinant les missions et compétences variées qui peuvent être mises en jeu, d'autres postes peuvent être ainsi visés :

- \* Chargé/e des relations avec les publics,
- \* Chargé/e de développement de l'action culturelle
- \* Médiateur culturel
- \* Administrateur de compagnies et structures culturelles
- \* Chargé/e de diffusion/ de production

Au sein de plusieurs types de structures :

- \* **Structures associatives et marchandes** : associations culturelles, compagnies artistiques, entreprises de production de spectacle, agences événementielles, entreprises créatives, de coopération culturelle, lieux de production de spectacle, MJC, Maisons pour tous...etc
- \* **Services publics territoriaux** : conseils régionaux, conseils départementaux, municipalités (services culturels, événementiels).
- \* **Services publics** : rectorats, inspections académiques, directions régionales des affaires culturelles (DRAC).



# Programme

## Organisation

Pour assurer l'acquisition des compétences sur les deux semestres, les enseignements s'organisent en CM, TD et TP. Les modalités d'évaluation des compétences renvoient à l'utilisation de contrôles continus et terminaux. Elles utilisent des supports de production écrite, orale ou encore pratique.

## Spécialité des arts vivants

### Licence professionnelle

#### Semestre 5

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
<b>BLOC 1 - Analyser et diagnostiquer les différents milieux culturels</b>	Bloc de compétences						9
Histoire et sociologie des pratiques culturelles	Matière		12h				2
Histoire des arts	Matière		15h				3
Scénographie et technique du spectacle	Matière			20h			2
Danse, cirque, arts de rue connaissance des démarches	Matière		4h	30h			2
<b>BLOC 2 - Coordonner et gérer administrativement dans le secteur des arts et de la culture</b>	Bloc de compétences						11
Economie de la culture et structuration des compagnies	Matière		9h	6h			2
Méthodologie et évaluation projet culturel	Matière		14h	11h	5h		3
Administration et gestion comptable de projet culturel	Matière		10h	30h			4
Droit du spectacle	Matière		9h				1
Financements et mécénats	Matière		5h	7h			1
<b>BLOC 3 - Mettre en œuvre des stratégies marketing, et des outils de communication</b>	Bloc de compétences						8
Plans de Communication	Matière		3h	7h			2
Communication événementielle	Matière		3h	7h			2
Dossiers et communiqués de presse	Matière			10h	5h		2
Marketing Culturel	Matière		6h				1
Informatique et bureautique	Matière			10h			1
<b>BLOC 4 - Intervenir en responsabilité au sein d'un organisme culturel</b>	Bloc de compétences						4
Gestion projet tuteuré	Matière			4h	54h		4



## Semestre 6

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
<b>BLOC 1 - Analyser et diagnostiquer les différents milieux culturels</b>	Bloc de compétences						9
Programmation culturelle et relations avec les publics	Matière		6h	6h			2
Connaissance des collectivités territoriales et politique des projets	Matière		6h	9h			2
Analyse du spectacle vivant	Matière			20h	5h		3
Danse, cirque, arts de rue connaissance des démarches	Matière			23h			2
<b>BLOC 2 - Coordonner et gérer administrativement dans le secteur des arts et de la culture</b>	Bloc de compétences						5
Méthodologie de gestion d'évènements culturels et de festivals	Matière		12h	33h			4
Evènements culturels et pratiques écoresponsables	Matière		6h	4h			1
<b>BLOC 3 - Mettre en œuvre des stratégies marketing, et des outils de communication</b>	Bloc de compétences						4
Communication numérique - Infographie et réseaux sociaux	Matière			20h			2
Mettre en œuvre des stratégies marketing, et des outils de communication	Matière			15h			2
<b>BLOC 4 - Intervenir en responsabilité au sein d'un organisme culturel</b>	Bloc de compétences						10
Préparation et suivi de stage	Matière		4h	18h	36h		5
Projet tuteuré	Matière		4h	18h	36h		5